

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00597**

**MANDAT D'ETUDE A LA SPL CAP METROPOLE POUR LE PLAN VELO METROPOLITAIN**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221215-D20220059710

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE

## DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

### MANDAT D'ETUDE A LA SPL CAP METROPOLE POUR LE PLAN VELO METROPOLITAIN

Saint-Etienne Métropole a voté son Plan vélo en juin 2019 afin de se doter d'une politique cyclable à l'échelle de la Métropole, avec pour ambition de tripler la part modale vélo pour atteindre les 3 % en 2030.

Ce Plan vélo comprend trois volets : la construction d'un réseau cyclable structurant à l'échelle de la Métropole maillant les communes entre elles, des aménagements cyclables de proximité afin de faciliter la circulation des cycles dans chaque commune, et des services aux cyclistes comme de la location de vélos, des solutions de stationnement, des actions éducatives, des aides à l'achat de vélos électriques.

La mission de Cap Métropole se concentrera sur le premier objectif du Plan vélo visant l'extension du réseau cyclable structurant d'environ 150 km. L'objectif de la Métropole est de se doter à horizon 2029 d'un réseau structurant pour permettre les connexions entre les communes et leur traversée, en site propre, de manière rapide et sécurisée.

Saint-Etienne Métropole souhaite confier à Cap Métropole la conduite d'une étude de programmation (études préliminaires et avant-projet) sur quatre axes du Plan vélo :

- **La couronne Est** : liaison entre le parc Méons et La Talaudière / Sorbiers,
- **La couronne Ouest** : liaison entre Roche-la-Molière et Firminy et l'axe complémentaire de loisirs entre Roche-la-Molière et Saint-Victor,
- **La couronne Nord** : liaison entre le CHU Nord et La Talaudière,
- **L'axe Furan** : liaison entre le CHU Nord à Andrézieux-Bouthéon.

Le choix de confier l'ensemble de ces études à Cap Métropole est motivé par :

- La possibilité de confier en mandat d'études la totalité de l'axe, aucune étude ou travaux n'ayant été engagé à ce jour sur ces axes,
- Les forts enjeux environnementaux des secteurs concernés, nécessitant une expertise en termes de procédures administratives à mener,
- La nécessaire cohérence à obtenir entre les axes couronnes Nord et Furan notamment au niveau de leur connexion au nord du CHU.

Cette étude de programmation doit permettre de définir pour chacun des axes le meilleur tracé et les conditions de réalisation technique, administrative et financière et d'y associer un planning potentiel de réalisation. Ces études permettront au Comité de pilotage du Plan vélo de prioriser les axes et/ou tronçons d'axes à engager en études opérationnelles.

Cap Métropole en tant que Mandataire assurera la gestion des marchés nécessaires à la conduite de sa mission au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole dans les conditions prévues par le Code de la Commande publique, de manière à garantir les intérêts de Saint-Etienne Métropole.

La mission comporte plusieurs étapes sur une période de 18 mois de décembre 2022 à mars 2024 : recueil et analyses des données existantes, pilotage des études techniques, environnementales et de programmation, suivi des contrats passés avec les prestataires.

Pour cette mission de coordination, Cap Métropole recevra une rémunération forfaitaire fixée à 156 200 € HT. Le montant des dépenses maximum à engager par Cap Métropole pour la réalisation des études est estimé à 630 000 € HT (valeur octobre 2022).

Ces dépenses comprennent notamment :

- le coût des études (mission de programmation, diagnostics complémentaires, état initial environnemental...),
- les dépenses de toute nature se rattachant à la passation des marchés et à la réalisation des études (en particulier publicité de la procédure, réalisation de supports, appui juridique ponctuel...).

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le mandat d'études avec la SPL Cap Métropole pour la définition de quatre axes du réseau structurant du Plan vélo de Saint-Étienne métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit mandat,**
- **la dépense correspondante à la prestation du mandataire sera imputée au budget DTM / Plan vélo, Opération 441, enveloppe budgétaire 2031 (étude), sur le code analytique PVR 00020.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote

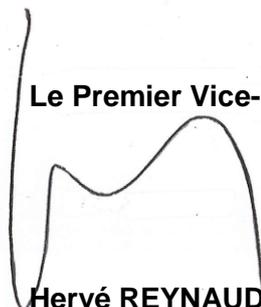
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**